



2- Moyens de prévention disponibles et conseils sanitaires

Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, il convient de se munir de lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale.

Ces lunettes sont des équipements de protection individuelle et doivent être conformes aux dispositions prévues par le règlement (UE) 2016/425 relatif à la conception et à la fabrication des équipements de protection individuelle, et porter le marquage CE de conformité (**lunette certifiée ISO 12312-2**). La partie filtrante est constituée soit de films en polyester recouverts d'une fine couche d'aluminium, soit de films en polymère noir teintés dans la masse. Ces films sont généralement fixés sur des montures en carton. Les lunettes à monture cartonnée doivent être considérées comme étant à usage unique. La qualité du filtre risque en effet de se dégrader si les lunettes sont conservées dans de mauvaises conditions. Il est également conseillé de limiter à quelques minutes les observations du Soleil et d'effectuer un temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux.

- ✓ Il convient de mettre en garde contre l'utilisation de moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est très insuffisante ;
- ✓ En aucun cas, le Soleil ne doit être observé avec des instruments d'optique (jumelles, longue vue, appareil photographique...) ou à travers un téléphone ;
- ✓ Les personnes en charge d'enfants (parents, éducateurs, accompagnateurs...) doivent particulièrement veiller à les protéger ;
- ✓ En cas d'indisponibilité de lunette de protection conforme, il est impératif de conseiller aux patients de ne pas observer le phénomène directement.

Par ailleurs, les lunettes utilisées lors d'éclipses précédentes, même stockées dans de bonnes conditions, peuvent présenter un risque. En effet, en pratique, le matériau filtrant se dégrade avec le temps, perdant son pouvoir filtrant. **Aussi utiliser des lunettes datant de 1999 présente un risque, même sans dégât apparent, le filtre pouvant être dangereux et laisser passer les rayonnements (infrarouges et ultraviolets).**

Pour des paires plus récentes, il convient de vérifier que le filtre n'est pas endommagé avant toute utilisation. Les lunettes peuvent être positionnées devant une source lumineuse intense artificielle (lampe, surface claire). Si le filtre est endommagé, la lumière passera à travers le filtre. La présence de points lumineux indique des mini perforations.

Il est recommandé de jeter les lunettes si :

- ✓ Le carton tenant le film filtrant est abîmé : le filtre risque de bouger et de laisser passer de la lumière non-filtrée ;
- ✓ Les filtres des lunettes présentent des trous, des pliures ou des déchirures évidentes.